

Arts plastiques - Projet d'échange artistique entre Fribourg-en-Brisgau, Lviv et Besançon - Convention avec le Centre Culturel Français de Fribourg - Encaissement et réaffectation de la subvention de l'État (DRAC)

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : A l'initiative de la ville de Fribourg qui a souhaité développer un travail de coopération avec ses villes jumelées (Lviv et Besançon), un projet d'échange artistique a été élaboré.

De mai à octobre 2004 est prévue une exposition en trois temps intitulée «Espaces(s) - Entre les espaces» qui aura lieu successivement dans chaque ville et qui permettra aux artistes de créer à la fois un concept commun et individuel, contribuant ainsi à l'élaboration d'un processus de plurilinguisme et à la rencontre de différentes cultures. L'exposition prévue à Besançon aura lieu du 9 juillet au 27 août 2004 à la Galerie d'Art Contemporain de l'Hôtel de Ville.

Chaque ville est représentée par 3 artistes sélectionnés par les responsables du projet, le choix s'étant opéré notamment sur la capacité de travailler in situ avec les collègues des autres pays tout en utilisant différents supports (photographie, dessin, texte, installation, peinture). Chacun des partenaires accueillera les trois artistes des deux autres villes, mettant à leur disposition pendant deux semaines un lieu de production et prenant en charge l'aspect matériel de leur séjour. Besançon sera représentée par Célia CHARVET, Véronique DIETRICH et Thierry GEHIN.

Ce projet piloté par le Centre Culturel Français de Fribourg (CCFF) prévoit un budget global réparti entre les 3 villes. Ce budget prévisionnel qui comprend notamment les honoraires et les frais de transport des artistes, le matériel ainsi que les frais d'impression (publications, affiches, ...) s'élève à environ 39 000 €. La Ville de Besançon participera pour un montant de l'ordre de 12 500 €.

Par ailleurs, chaque ville prend directement en charge les prestations qui n'ont pas été réparties. Ainsi, pour la Ville de Besançon sont prévus les postes suivants :

- Accueil des artistes (hébergement, repas)	2 600 €
- Affranchissement	500 €
- Frais liés à l'inauguration	900 €
- Assistance technique (installation, médiation, ...)	2 150 €
- Matériaux pour création in situ	1 500 €

TOTAL	7 650 €

Ces dépenses seront imputées sur le budget de l'École Régionale des Beaux-Arts (mission Arts Plastiques) à l'exception de l'hébergement évalué à 1 400 € qui sera pris en charge directement par la délégation relations extérieures, jumelages, relations publiques sur l'imputation 011.04.6042.94036.400.

L'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a fait part de son intention de soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention de 10 000 €.

Sur avis favorable de la Commission Culture - Enseignement Supérieur, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet d'exposition,

- autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec le Centre Culturel Français de Fribourg précisant notamment la participation financière de la Ville de Besançon qu'il conviendra d'imputer sur la ligne budgétaire 65.312/6574.49000,

- encaisser la subvention de 10 000 € de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui sera inscrite en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à l'imputation 74.312.74718.49000 et réaffectée en dépenses à l'imputation 65.312/6574. 49000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.